



DEL- 2026 - 0001

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
Conseillers**  
En exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 15

**OBJET :**  
**DÉCLARATIONS DE  
BIENS SOUMIS AU  
DROIT DE  
PRÉEMPTION**

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 22 janvier  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2025

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme PASQUEREAU C.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L, M BAUDRY M., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme BARON A,

**POUVOIRS :**  
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M CAILLER R  
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.  
Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

**SECRETAIRE :** Mme FONTENEAU C.

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 décembre 2025 :

- E 2137 55 rue du Vignoble 129.92 m<sup>2</sup>

Appartenant à consort FLEURANCE (demandé par Maître JUGAN à SEVREMOINE) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 22 janvier 2026:

- C816 22 rue du Pinier 612m<sup>2</sup>

Appartenant à Madame et Monsieur VASSEUR (demandé par l'office Notarial Loire Océan à SAINT BREVIN LES PINS) Parcelle située en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.  
Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 26 JAN. 2026

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 27 JAN. 2026

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,



Le Maire,  
Pascal EVIN

  
